

25 mar 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 25 mars 2005](#)

Accord avec le Pérou

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord conclu par échange de lettres entre les gouvernements des pays du Benelux et le gouvernement de la République du Pérou concernant la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de passeports spéciaux ou de passeports de service (*).

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord conclu par échange de lettres entre les gouvernements des pays du Benelux et le gouvernement de la République du Pérou concernant la suppression de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de passeports spéciaux ou de passeports de service (*).

Dans le cadre des bonnes relations avec le Pérou, cet accord vise la libre circulation du personnel officiel et diplomatique. Ces personnes peuvent maintenant visiter notre pays sur simple présentation de leur passeport et sans avoir préalablement dû solliciter un visa. Cette mesure vaut pour les séjours de moins de trois mois. L'accord est également une étape vers une plus grande harmonisation de la politique des visas au niveau européen. (*) signé à Lima les 12 et 13 février 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe